



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, Oleg V. Lascov, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à tous les citoyens concernés que le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu étudiera le 13 février 2024 à 19 h 30, lors d'une séance ordinaire, qui aura lieu dans la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue principale, une demande de dérogation mineure pour le lot 6 376 255 situé au futur 29, place de la Rive.

La demande présentée a pour but de rendre réputée conforme le un logement supplémentaire localisé au rez-de-chaussée :

- Permettre un logement supplémentaire localisé au rez-de-chaussée;
- Permettre un logement supplémentaire d'une superficie de plancher de 78m<sup>2</sup> alors que la réglementation applicable permet 55m<sup>2</sup> maximum.
- Permettre l'implantation d'un garage privé attenant en cours avant.

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Mathieu, ce 26 janvier 2024.

Oleg V. Lascov  
Directeur général et greffier-trésorier